

trouve les données comparatives sur les tarifs du courrier de première classe et ceux du courrier de troisième classe pour divers pays, dont les États-Unis. Comme par hasard, on ne relève dans ce document aucune donnée comparative concernant les tarifs de deuxième classe des États-Unis et du Canada. On a pourtant fourni au ministre des Postes des chiffres à cet égard. Ces chiffres établissent, hors de tout doute, que la hausse envisagée au Canada est tout simplement exagérée, si on la compare à celle qui a été mise en vigueur aux États-Unis.

Le gouvernement des États-Unis a décrété une hausse d'environ 15 p. 100, répartie sur trois ans; c'est une hausse présumément raisonnable. Le Canada, lui, se laisse bêtement imposer une hausse globale de 200 p. 100 en un an, alors que voici à peine un an, les tarifs étaient à peu près les mêmes dans les deux pays.

Est-ce là la manière dont le ministre des Postes et le premier ministre (M. Trudeau), entendent favoriser le dynamisme des entreprises de presse canadiennes? Sont-ce les entreprises de presse américaines ou les entreprises de presse canadiennes qui éprouvent le plus de difficultés à établir solidement leur place au soleil en Amérique?

• (4.50 p.m.)

Le gouvernement libéral entend aussi remanier les tarifs imposés à deux publications américaines. Mon préopinant y a fait allusion. Il s'agit du *Readers' Digest* et du *Time*. Mais nous pouvons constater à quel point il obéit à ses réflexes traditionnels de prudence et de servilité quand il s'attaque aux institutions vraiment puissantes. Quant aux quotidiens, ils seront appelés à verser en frais postaux près de trois fois plus qu'ils ne paient actuellement, soit \$6,250,000 par rapport aux déboursés actuels de \$2,250,000. Quant au *Reader's Digest* et au *Time*, la griffe du lion s'enveloppe d'un gant de velours. Ces deux publications paient actuellement \$422,000; elles seraient appelées à payer \$747,000, soit seulement 80 p. 100 de plus. Je déteste établir ces comparaisons et je les trouve odieuses à bien des égards, mais nous réprouvons un gouvernement qui nous oblige à le faire, parce qu'il est injuste.

Le ministre des Postes a feint de se montrer bon prince en continuant de faire livrer le courrier le samedi dans les milieux ruraux. Nous nous réjouissons pour les résidents des régions rurales de cette concession importante. Cette concession ne règle cependant pas le problème qu'entraînerait pour les milliers d'abonnés d'un journal la suppression générale du courrier le samedi dans les centres urbains.

[M. Dumont.]

Le ministre des Postes accepterait-il, par exemple, dans des centres comme Chicoutimi, Rivière-du-Loup, Sherbrooke, Rimouski, Saint-Hyacinthe, Nicolet, Drummondville, Trois-Rivières, Thetford-Mines ou Plessisville, de laisser au moins les bureaux de poste ouverts le samedi matin, afin que les citoyens puissent aller y quérir leur courrier? Trouvera-t-il un autre moyen de le leur faire parvenir ce jour-là? Serait-il prêt à prévoir pour les journaux ainsi privés d'un service de livraison auquel ils ont rigoureusement droit des compensations financières qui pourraient leur permettre de s'organiser autrement?

Le ministre des Postes a reconnu l'autre jour que chaque citoyen a droit à un service égal de la part de son ministère. Il doit reconnaître, en corollaire, que ce principe vaut également pour les citoyens et les entreprises qui recourent, pour livrer une marchandise ou un produit, au service de la poste. Le compromis annoncé par le ministre des Postes ne règle que très partiellement le problème créé par le projet de suppression du courrier le samedi. Faudra-t-il encore ici que les victimes s'inclinent, sans aucun recours, sans aucune compensation, devant la volonté du ministre des Postes?

En voulant nationaliser le fonctionnement du service des postes, le ministre poursuit un objectif nécessaire. En voulant hausser les tarifs à un niveau plus réaliste, il a également raison, en partie. A partir de ces objectifs légitimes, il se fourvoie cependant en faisant montre d'une précipitation qui ne peut que trahir le caractère superficiel de ses études sur la question. Le problème de la tarification postale est capital et complexe. Il exige d'être examiné à fond par le Parlement et par l'opinion publique.

Si le ministre des Postes réussissait à faire adopter son projet à la vapeur, sans accepter de faire une étude plus approfondie, comme l'exige l'opposition, il pourra se vanter d'avoir donné un coup de Jarnac à de nombreuses institutions qui méritaient un meilleur sort. On ne lui pardonnera pas de s'être fait agneau avec les étrangers et tyran avec les siens. On embrassera donc, dans une même réprobation, les moutons qui l'auront suivi sans autre vérification, et ces moutons, monsieur l'Orateur, ce sont ces députés libéraux qui ne se lèvent même pas à la Chambre pour dire quoi que ce soit. Pourtant, lorsque ces libéraux ont été élus, les quotidiens étaient leurs meilleurs propagandistes. Aujourd'hui, il n'y a que les gens de ce côté-ci de la Chambre, c'est-à-dire nous, du Ralliement, qui sommes l'opposition officielle du Québec, qui donnons l'exemple d'un bon travail et, pourtant, les journaux parlent à peine de nos interventions justes. Cependant, parce que